

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :  
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

C.U. - PV 00473/96

ANALYSE ET REFERENCES :

- Observation d'un Phénomène Aérospatial Non identifié (PAN) ou Objet Volant Non Identifié (OVNI).

Nous soussigné : gendarme L V , en résidence à  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.  
Rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le 13 septembre 1996 à 11 heures et 30 minutes, se présentent au bureau de notre unité Mr C et Mme S . Cette dernière a été témoin d'un phénomène aérospatial non identifié (PAN).

ENQUETE

Dans la nuit du 6 au 7 septembre 1996, Mme B , curiste au est réveillée, elle se dirige vers la fenêtre de sa chambre et assiste à l'évolution, en face de l'hôtel où elle loge, d'un objet volant qu'elle ne peut identifier. Après la disparition de l'engin, elle se rendort. Le lendemain alors qu'elle raconte sa mésaventure elle rencontre Mr C , qui lui conseille de prendre contact avec nos services.

\*\*\*\*\*Cf pièce N° 2\*\*\*\*\*

Mr C , également curiste, loge dans le même hôtel, c'est lui qui a conseillé à Mme B de venir nous voir. Il se présente à nous comme enquêteur et spécialiste en ufologie et comme correspondant du SEPRA (Service d'expertise des Phénomènes des Rentrées Atmosphériques).

D'après ses dires, Mr C a été témoin de nombreux phénomènes. Il a écrit un livre où il se présente comme un "contacté". Dans la nuit du 6 au 7 septembre 1996, il n'a rien vu.

\*\*\*\*\*Cf pièce N° 3\*\*\*\*\*

Sur les lieux de l'apparition de l'objet, nous ne découvrons aucune trace ou indice, ni dans les bois, ni derrière la maison où l'objet a disparu. Cette habitation est une résidence secondaire, nous n'avons pu contacter les propriétaires.

Nous effectuons une enquête de voisinage sans résultat, aucun riverain n'a été témoin des même faits.

L'enquêteur

1	M. le préfet	Date de clôture 20/10/1996	Transmis le : 31 OCT. 1996
1	M. le général commandant la région aérienne D.G.G.N. - bureau défense opération section renseignement		par Le M. D. L. chef D OPJ
1	Archives	Signature	Signature et cachet

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :  
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - - PV 00473/96

01 2

Le 2 août 1996, la brigade de est informée de l'apparition de phénomène similaire dans le ciel de sa circonscription le 1er août 1996 entre 21h00 et 21h30. Elle établie le P.V. N° 506.

CLOTURE

De l'enquête effectuée, il ressort qu'aucun élément positif permettant l'identification de l'objet observé par Mme B. n'a été découvert.

En conséquence, nous transmettons la présente procédure en l'état, au différents destinataires.

Fait et clos à

le 20 octobre 1996.  
L'A.P.J.

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. - PV 00473/96

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF  
-----  
AUDITION

Nous soussigné : gendarme L V , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

S B , 52 ans,  
épouse B  
née le à  
demeurant

mariée, pupîtreur , nationalité française,

qui déclare le treize septembre mil neuf cent quatre vingt seize  
à onze heures et quarante sept minutes:"-----

""Je suis en cure thermal à l'hôtel

""Je me présente à vous pour effectuer une déclaration concernant un phénomène étrange dont j'ai été témoin.

""Dans la nuit du 6 au 7 septembre 1996, alors que je me trouvais au lit, j'ai été réveillée à 2 heures du matin, et attirée vers la fenêtre. J'ai tiré le rideau et j'ai regardé les étoiles lorsque j'ai vu descendre un objet volant que je n'ai pas pu identifier. Cet objet m'a semblé être une boule lumineuse orangée ou jaunâtre évanescence mais sans variation. Cette "boule" était à environ une cinquantaine de mètres de l'endroit où je me trouvais et semblait avoir un diamètre de 70 cm. Cet objet semblait descendre de la montagne et se dirigeait vers l'agglomération. Sa vitesse était lente, comme si elle cherchait quelque chose. Elle survolait les arbres à environ 1,50 m puis elle a suivi le toit du HOTEL en allant vers le ensuite elle a disparu derrière la maison voisine. La hauteur minimum à laquelle j'ai vu cette "boule" était environ 2 m.

""Elle n'a changé ni de vitesse, ni de forme, ni de couleur.

""Le ciel était dégagé et étoilé, la visibilité était très bonne. J'étais très bien réveillée. J'ignore s'il y avait du vent et quelle était la température exacte à l'extérieur, néanmoins cette dernière devait être fraîche.

""Après sa disparition, je n'ai plus revu la "boule" et je suis allée me coucher. J'ai eu peur d'ouvrir la fenêtre.

""Le lendemain, j'en ai parlé au propriétaire de l'hôtel, je lui ai demandé s'il existait une route où une ligne électrique ou quelque chose qui aurait pu expliquer le phénomène, il m'a répondu par la négative.

""J'en ai parlé à table, et j'ai rencontré diverses réactions, certaines septiques, mais aucun autre témoin. Mr C un autre client de l'hôtel, m'ayant entendu, m'a conseillé de venir faire une déclaration chez vous.

""J'ai déjà été témoin d'un autre phénomène similaire en , il y a environ 5 ans. A cette époque, je n'ai pas fait de déclaration à la gendarmerie et l'objet que j'ai vu a ce moment là, n'était pas le même.

A , le treize septembre mil neuf cent quatre vingt seize, à douze heures et dix minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

Compagnie :

Unité :  
BT

C.U. - PV 00473/96

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF  
-----  
AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
03	1

Nous soussigné : gendarme Li V , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

C J , 72 ans,  
né le à  
demeurant

divorcé, retraité, nationalité française,

qui déclare le treize septembre mil neuf cent quatre vingt seize  
à douze heures et vingt deux minutes:"-----

""Je me trouve actuellement en cure thermique au . Je loge à l'hôtel des  
; rue

""J'occupe mes loisirs à titre privé à des enquêtes ufologiques et  
paranormales.

""Samedi soir, le 7 septembre 1996, j'ai entendu Mme B relater des faits  
dont elle a été témoin. Ces faits concernaient un phénomène oculaire pouvant  
entrer dans la catégorie des OVNI. Après l'avoir interrogé et estimant que son  
témoignage pouvait intéresser les services compétents, notamment le SEPRA à  
TOULOUSE, j'ai conseillé à Mme B de vous faire une déclaration.

A , le treize septembre mil neuf cent quatre vingt seize, à douze  
heures trente minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-  
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.